3F vous en dit plus sur…

Votre état des lieux

Dès votre emménagement chez 3F, votre gardien·ne complète avec vous l’état des lieux. Soyez vigilant·e, cette étape est importante. Voici pourquoi.

UN DOCUMENT JURIDIQUE

L’état des lieux est un document juridique qui décrit en détails, pièce par pièce, l’état :

- du **logement** que vous allez occuper ;
- de ses **équipements** ;
- de ses **annexes** (cave, parking…).

Il est signé par les deux parties également signataires du bail : le **locataire** (vous) et **3F** (nous, ou plutôt notre représentant·e : votre gardien·ne).

Conservez précieusement votre exemplaire, il sera utile quand vous quitterez votre habitation.

DES INFORMATIONS COMPARÉES

L’état des lieux est en effet réalisé deux fois :

- avant que le locataire **emménage** dans son logement (état des lieux d’entrée) ;
- avant que le locataire **déménage** (état des lieux de sortie).

C’est la comparaison entre ces deux documents qui nous permettra :

- de vérifier que vous avez bien rempli vos **obligations d’entretien** de votre habitation ;
- le cas échéant, de décider quelles seront les **réparations à votre charge**.

Veillez donc à bien noter dans l’état des lieux toutes vos remarques sur votre logement, ses équipements et ses annexes.

Vous devenez locataire 3F en août, date à laquelle il est difficile de détecter d’éventuels problèmes de chauffage ? Pas d’inquiétude : vous pouvez nous les signaler pendant le premier mois de chauffe qui suit votre emménagement.

Bon à savoir

En prévision de l’état des lieux, 3F a soigneusement contrôlé votre logement avant votre arrivée :

- **l’habitation a été vidée**, ainsi que ses annexes ;
- elle a entièrement été **mise au propre** : un abattant de WC neuf a remplacé l’ancien, les sanitaires ont été détartrés et désinfectés, les sols et vitres nettoyés ;
- ses équipements (robinetterie, électricité, gaz, serrures de la porte palière et des annexes) ont tous été **vérifiés** et **remis en état** quand c’était nécessaire.

Découvrez tous les engagements qualité pris par 3F pour offrir le meilleur service à ses locataires.